

# EN ROUTE POUR LE SUD



LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

## Les arbustes et la forêt

Marc Anglaret

Dès l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron il y a un an et demi, SUD éducation a multiplié les mises en garde et les appels à la mobilisation contre les ravages qui s'annonçaient. Cette rentrée scolaire 2018 est dans la continuité de la précédente : quelques arbustes démagogiques qui ne cherchent même plus vraiment à cacher la forêt néo-libérale et réactionnaire.

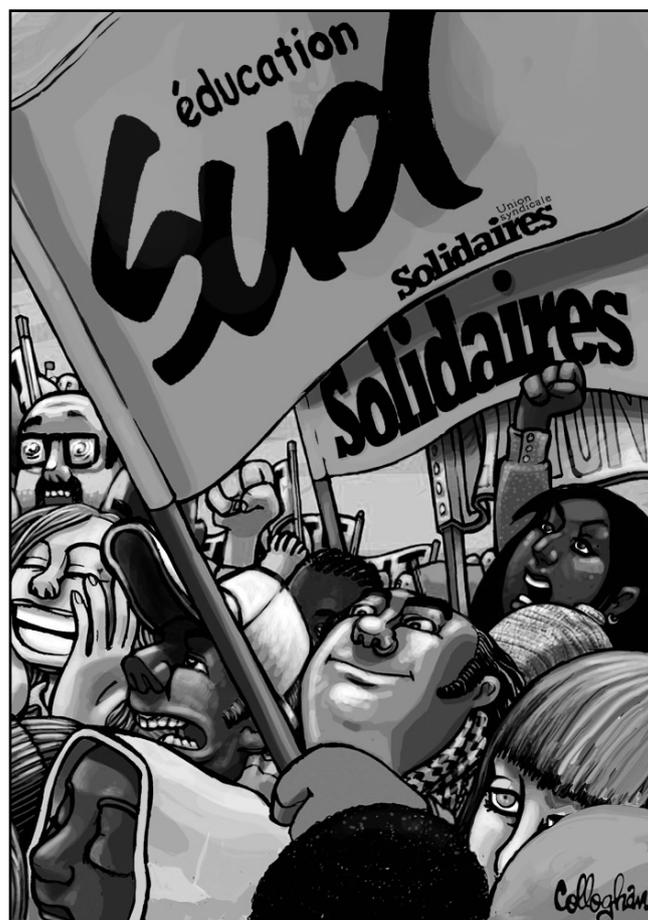
### Les arbustes démagogiques

#### ■ Les CP / CE1 à 12 en REP et REP+

La baisse des effectifs des classes fait partie des revendications majeures de SUD éducation. On ne compte plus les études qui prouvent le très fort impact positif d'un faible effectif sur les élèves les plus en difficulté. Ce que nous contestons, ce n'est donc évidemment pas ces effectifs à 12 (dans les faits, les mairies poussent plutôt à 13 pour les CP et à 15 pour les CE !), mais le fait que cette mesure soit mise en place sans créer les postes nécessaires, notamment en sacrifiant les dispositifs Plus De Maîtres Que De Classes, en augmentant les effectifs des autres classes et en ponctionnant encore plus les postes de remplaçant-e-s.

#### ■ Interdiction du portable dans les écoles et les collèges

Une décision qui semble de bon sens et qui ne coûte pas un centime, quelle aubaine ! Reste à savoir quels seront les moyens de faire respecter cette interdiction. Une fois de plus, les enseignant-e-s seront bien démunie-e-s face à cette mesure.



## SOMMAIRE

Édito - Les arbuste et la forêt.....	1
Soutien à la famille Mitaj !.....	4
Élections professionnelles :	
les revendications de SUD éducation.....	5
Le « Duruy pregnant gate ».....	9
Bulletin d'adhésion.....	11
BD - Test : pour qui voter aux élections professionnelles ?.....	12

Permanences tous les lundis

**Local Solidaires 66**

**4 bis, avenue Marcelin Albert**

**66000 Perpignan**

☎ 06.84.89.01.17

✉ 66-11@sudeducation.org

🌐 www.sudeducation66.org

## "EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel

édité par Sud Education 66-11

3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

et imprimé par Routage Catalan

58, avenue de Rivesaltes

66240 Saint-Estève

n° 59 - Sept. - Oct. - Nov. 2018

ISSN 2427-5026

n° de CPPAP : 0918 S 06756

Dépôt légal : à parution

Directeur de publication : Benjamin Garcia

## L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Nicolas Pierre (déchargé)
- Marc Anglaret (déchargé)
- Héléna Molin (déchargée)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Anne-Julie Borne
- Nina Castellarnau
- Matthieu Faure
- Francis Maury
- Anne Pagès
- Christopher Pereira
- Emmanuel Peroy



## La forêt néo-libérale et réactionnaire

▣ *Manque de postes de profs, de CPE, de surveillant-e-s, etc.*

Cela fait longtemps que le ministère de l'Éducation nationale et donc les rectorats ne créent pas les postes nécessaires en fonction de la démographie, c'est-à-dire des besoins réels, mais en fonction d'une gestion purement idéologiques, néo-libérale en l'occurrence, de l'argent public : « il faut réduire le budget de l'État ». La récente annonce par J.-M. Blanquer de suppressions de postes (2600 supprimés dans le secondaire pour 1900 créés dans le primaire) pour l'année prochaine n'a dans ce contexte rien de surprenant. Les conséquences, nous les connaissons : fermetures de classes dans le premier degré, manque de personnels dans le second degré avec un recours accru aux travailleur-se-s précaires. C'est par exemple le cas dans les Pyrénées-Orientales: avec 460 élèves en plus dans les collèges cette rentrée 2018, le rectorat ne donne que 220 heures, à peine un tiers de ce qui serait nécessaire pour maintenir les conditions actuelles, pourtant souvent insuffisantes !

▣ *Mise au pas pédagogique en primaire*

Comme sous le mandat de N. Sarkozy, le ministre de l'éducation a publié en avril dernier quatre circulaires sur la lecture et le calcul, portant gravement atteinte à la liberté pédagogique des enseignant-e-s. La multiplication et la

standardisation des évaluations (deux en CP et une en CE1, sans compter celle de sixième) renforce cette scandaleuse pression pédagogique de J.-M. Blanquer.

▣ *Lycée à la carte : inégalités au menu !*

Dans le cadre de la contre-réforme du lycée, ces premiers mois de la rentrée 2018 vont être ceux des tractations entre les lycées, avec les rectorats en guise d'arbitres, pour s'accaparer les spécialités les plus « prestigieuses », car il n'y en aura pas pour tout le monde ! La concurrence entre les établissements, que SUD éduc dénonce depuis des décennies, va ici atteindre des sommets.

▣ *Parcoursup : manque de places d'étudiant-e-s dans les universités*

Rappelons l'essentiel. Parcoursup, comme son ancêtre APB, n'existe que pour une seule raison : les gouvernements successifs ont peu à peu décidé de ne plus maintenir suffisamment de places dans les universités pour que tou-te-s les bachelier-e-s soient assuré-e-s de pouvoir suivre des études supérieures. Selon la plupart des estimations, il manque environ 40 000 place d'étudiant-e-s en France, l'équivalent de 10 campus ! La conséquence est inévitable : là encore, il n'y en aura pas pour tout le monde. Pour pallier ce manque de places, APB faisait du tirage au sort. Scandaleux ? Oui, bien sûr. Qu'à cela ne tienne : Parcoursup sélectionne et c'est l'élève qui est rendu responsable de son sort pour dédouaner les

politiques. C'est tout aussi scandaleux, mais la rhétorique du « C'est la sélection ou le retour au tirage au sort » (qui rappellera aux plus anciens « c'est le nucléaire ou la bougie ») semble avoir pris, y compris chez certain·e·s collègues, qui semblent voir dans cette sélection le moyen d'enfin « relever le niveau »... À SUD éducation, nous le disons clairement : ce n'est pas en empêchant les élèves en difficulté (à commencer bien sûr par ceux des classes populaires) de faire des études supérieures qu'on aura un enseignement de meilleure qualité. C'est en dotant l'école, de la maternelle à l'université, de moyens suffisants !

■ *Liquidation du service public d'orientation*

Avec un mépris inouï pour les PSYchologues de l'Éducation Nationale, le ministère organise, dans l'indifférence générale, la fermeture des Centres d'Information et d'Orientation. Les PSY-EN ne savent pas à quelle sauce elles et ils seront mangé·e·s, mais la quasi-suppression des postes ouverts au concours depuis des années ne laisse malheureusement aucun doute sur la volonté ministérielle de liquider le service public d'orientation et d'ouvrir toujours plus la voie au « coaching » privé en guise d'orientation.

■ *Les syndicats, empêcheurs de manager en rond*

Toutes ces mesures d'affaiblissement de l'Éducation nationale sont à comprendre dans la logique néo-libérale de destruction des services publics et donc de celles et ceux qui les défendent, les syndicats (heu... certains en tout cas). Deux exemples parmi de nombreux autres :

- La fusion annoncée des Comités Techniques (CT) et des Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) affaiblirait le contrôle des représentant·e·s des personnels et accentuerait la dégradation de nos conditions de travail.

- Le ministre de l'éducation ne cache pas son

intention de retirer aux Commissions Administratives Paritaires (CAP, où siègent les représentant·e·s des syndicats et de l'administration) leur mission concernant les mutations et de les confier aux chef·fe·s d'établissement. Si ces commissions paritaires sont certes perfectibles, elles permettent de limiter l'arbitraire ou le « copinage » dans les mutations et l'avancement par exemple.

**Élections professionnelles fonction publique**

Les élections professionnelles qui auront lieu dans la fonction publique début décembre 2018 seront l'occasion pour les personnels de l'éducation de donner leur confiance aux syndicats qui portent le mieux leurs valeurs et leurs revendications. À SUD éducation, nous luttons pour une École égalitaire, laïque et émancipatrice. Qu'elles soient le fait d'un gouvernement « de gauche » ou « de droite », nous combattons les réformes quand nous les jugeons contraires aux intérêts des élèves, des étudiant·e·s et des personnels. À la différence d'autres syndicats, SUD éducation syndique tou·te·s les agent·e·s de la maternelle à l'université, précaires comme titulaires. Tout·e·s nos

militant·e·s travaillent à vos côtés : il n'y a aucune décharge syndicale supérieure à 50 % du temps de service, même au niveau national.

Votez SUD éducation ! ■



# Soutien à la famille Mitaj !

Marc Anglaret

SANS-  
PAPIERS

L'histoire débute en 2016, en Albanie. Alors qu'elle marche dans la rue avec son père, Amarilda Mitaj, qui a alors 14 ans, est « importunée » par un jeune homme. Comme tout père le ferait, Kastriot s'interpose. Un conflit éclate alors, verbal, puis physique ; on sépare les deux hommes. Cela n'aurait sans doute pas été plus loin si l'importun n'avait été membre d'une des familles mafieuses qui gangrènent le pays, avec la collaboration plus ou moins passive de l'administration d'État, largement corrompue.

En Albanie existe encore ce qu'on appelle le Kanun, survivance du droit coutumier médiéval, dont fait partie la *gjakmarrje*, la « reprise du sang » (proche de la vendetta corse par exemple), selon laquelle toute atteinte à « l'honneur » doit se régler d'homme à homme, en dehors des tribunaux. Deux mois après l'incident, Kastriot rentre chez lui dans un taxi collectif, dans lequel il voyage avec d'autres personnes. Il est attendu par trois hommes. Kastriot reconnaît immédiatement l'un d'eux : c'est celui avec lequel il s'est battu deux mois auparavant. Pressentant le danger, il dit au conducteur du taxi de ne pas s'arrêter. Celui-ci réussit à éviter la voiture bloquant le passage. Les trois hommes ouvrent alors le feu sur le véhicule, brisant les vitres, sans faire de blessé.

Kastriot porte plainte. L'enquête de police sera aussi rapide qu'inefficace, la famille des agresseurs bénéficiant manifestement de soutien dans l'administration judiciaire. Face au danger, les Mitaj se cachent (Amarilda et son jeune frère s'enferment et ne vont plus à l'école), puis décident de quitter leur pays, incapable de les protéger, en novembre 2016. Une semaine plus tard, après un passage par l'Italie, Lyon et Montpellier, la famille arrive à Perpignan, où elle dépose une demande d'asile. Elle est prise en charge par l'Association de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s (ASTI) et le Comité de soutien aux sans-papiers. C'est le début du marathon administratif.

Les enfants sont bien sûr scolarisés. Amarilda va au collège Pons au Vernet, où elle s'intègre très

rapidement. Mais progressivement, les espoirs des Mitaj de rester en France sont refroidis. L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) considère qu'il n'existe pas de preuve réelle du danger encouru par les Mitaj dans leur pays. Qu'à cela ne tienne : les militant-e-s qui les soutiennent parviennent à trouver un article de journal qui nomme explicitement Kastriot dans la tentative d'assassinat qu'il a subie. L'administration française lit-elle les dossiers qu'on lui envoie ? On est en droit de se le demander, car il est encore une fois répondu qu'il n'existe pas de preuve que ce sont bien les Mitaj eux-mêmes qui sont visés : ils sont déclarés expulsables. Ils font appel auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). Mais, absurdité administrative, cet appel n'est pas suspensif et la Préfecture ordonne leur expulsion. Soutenus par de nombreux militant-e-s, les Mitaj refusent d'embarquer dans l'avion qui les renvoie dans un pays où ils risquent leur vie. Ils sont maintenant poursuivis pour ce refus, considéré comme un délit !

Les militant-e-s du Comité de soutien aux sans-papiers et les professeurs du collège Pons accélèrent leur soutien. Après une visite un peu mouvementée à la Préfecture, qui peut décider à tout moment d'une nouvelle expulsion, le secrétaire général de la Préfecture s'engage, devant les médias, à transmettre au Préfet la demande de surseoir à l'expulsion au moins le temps que la CNDA rende son avis sur l'appel déposé... Fragile sursis.

Après l'obtention de son brevet, Amarilda a fait sa rentrée en seconde au lycée Arago. Mais lorsque vous lirez ces lignes, les Mitaj auront peut-être été expulsés par l'administration de la France, terre d'asile, terre d'accueil, pays des droits de l'homme, renvoyés en Albanie où ils risquent la mort.

**SOUTIEN À LA FAMILLE MITAJ !**

**RÉGULARISATION  
DE TOUS LES SANS-PAPIERS !**

# Élections professionnelles (décembre 2018) :

## Les revendications de SUD éducation

ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES

*SUD éducation est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie. Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.*

*SUD éducation se bat pour un service public d'éducation égalitaire qui améliore les droits des personnels et des élèves.*

### ■ Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits :

- la réduction du temps de travail
- du temps de concertation intégré au temps de service
- le recrutement de personnels titulaires à la hauteur des besoins
- une vraie politique de santé au travail
- contre les pressions de la hiérarchie et l'organisation pathogène du travail
- la baisse du nombre d'élèves par classe

### ■ Pour un statut unique, la priorité à l'égalité, c'est donner à toutes et tous un statut de fonctionnaire protecteur et une meilleure rémunération :

- la titularisation de tous les personnels précaires
- l'égalité des droits entre titulaires et non-titulaires
- la défense du statut de fonctionnaire pour tous les personnels de l'Éducation nationale
- un salaire minimum à 1700 euros net
- la hausse des salaires et la réduction des écarts de rémunérations pour aller vers un salaire unique

- aucun jour de carence
- une véritable formation initiale et continue

### ■ Pour une autre école, exigeons un même droit à une éducation de qualité pour tous les élèves :

- une école émancipatrice, publique, laïque et gratuite
- de véritables moyens en personnels pour une école réellement inclusive et pour l'éducation prioritaire
- le développement des pédagogies coopératives
- contre la hiérarchisation des savoirs, développons une école polytechnique
- l'arrêt du financement public des écoles privées

### ■ Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Parce que la priorité à l'égalité ce n'est pas qu'à l'école qu'elle se joue, SUD éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires, et revendique pour toute la société :

- de nouveaux droits sociaux, contre la casse du code du travail
- des services publics étendus et renforcés
- le partage du temps de travail, le partage des richesses et pour une transition écologique et sociale
- la réappropriation et la gestion collective des biens communs
- contre la répression syndicale et plus largement les atteintes aux restrictions des libertés induites notamment par l'état d'urgence
- la régularisation de toutes les personnes sans-papiers pour en finir avec l'exploitation et les discriminations qu'elles subissent
- contre les discriminations dans la société comme au travail
- l'égalité salariale entre hommes et femmes
- une politique de prévention et d'accueil pour les femmes victimes de violence et de harcèlement au travail



*Pour SUD éducation, le progrès social est le fruit des mobilisations des travailleurs et des travailleuses. C'est pourquoi SUD éducation construit des luttes dans l'Éducation nationale pour améliorer les conditions de travail des personnels et pour une école plus juste et plus égalitaire. SUD éducation a donc appelé les personnels à se mobiliser contre les réformes qui creusent les inégalités dans l'Éducation nationale et qui aggravent nos conditions de travail (réforme des rythmes scolaires, réforme du collège, du lycée, de l'orientation...) mais aussi contre les attaques libérales et réactionnaires du gouvernement (réformes des retraites, loi Travail, politiques anti-immigration). Un syndicat est représentatif s'il a suffisamment de voix pour obtenir un siège au CTM. Il obtient ainsi le droit de déposer des préavis de grève, des heures syndicales, d'organiser des stages, etc. À SUD éducation, les militantes et militants partagent nos réalités professionnelles, il n'y a pas de déchargé-e à temps plein et les décharges sont attribuées pour des temps limités. Votez SUD éducation pour soutenir une autre idée du syndicalisme, pour que les luttes de terrain soient relayées dans les instances et pour donner tous les outils aux personnels qui se mobilisent.*

#### ■ Pour les PLP, les positions de SUD éducation

SUD éducation dénonce :

- la régionalisation des Lycées Professionnels : contre l'assujettissement des filières au bassin d'emploi et les attaques sur le statut des PLP
- l'apprentissage : contre cette formation minimaliste pour une main d'œuvre jetable au seul bénéfice des entreprises
- le mélange d'élèves issus des filières d'apprentissage (CFA) et des filières d'enseignement professionnel sous statut scolaire (CAP et BAC Pro) dans les classes et dans les lycées professionnels. Cette mixité des publics induirait à terme l'annualisation du temps de service des PLP
- les dotations insuffisantes, les classes surchargées et les regroupements de sections
- l'explosion du temps de travail et la multiplication des missions



Pour les élèves, SUD éducation revendique :

- un choix de langues et d'options élargi et des cours de philosophie

- l'accès aux poursuites d'études avec la création de 25 000 places en IUT et de 20 000 places en BTS pour répondre aux demandes des lycéens-ne-s

- des diplômes nationaux qualifiants avec le rétablissement du Bac Pro en 4 ans

Pour nous, PLP, SUD éducation revendique :

- des conditions de travail décentes dans des LP à taille humaine, contre les méthodes hiérarchiques et managériales qui créent de la souffrance

- le recrutement massif de titulaires pour des créations de poste

- un temps de service global réduit à 14h devant élèves et 3h de travail en équipe

- l'abrogation de la réforme des statuts de 2014, l'abandon des IMP et la compensation de toutes les tâches complémentaires par des décharges de service

- l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros, l'intégration des primes et indemnités dans les salaires

- une réelle décharge horaire, dans toute l'Éducation Prioritaire ainsi que l'élargissement de la carte de l'Éducation Prioritaire aux lycées

- une baisse significative des effectifs par classe avec la création

des postes d'enseignant-e-s nécessaires

#### ■ Pour les Psy-EN, SUD éducation revendique :

- la création de postes de Psy-EN à la hauteur des besoins en multipliant au moins par deux les effectifs actuels

- l'uniformisation des obligations réglementaires de service et des indemnités de fonctionnement sur la base de celles de la spécialité EDA

- une formation des Psy-EN stagiaires qui prend plus en compte les besoins inhérents à chacune des deux spécialités et une formation continue

- l'affichage clair de la priorité aux missions spécifiques de chacune des spécialités du corps des Psy-EN

- le non-cloisonnement au premier degré de la spécialité EDA

• une spécialité EDCOSP qui justifie son appellation et qui s'inscrit dans le renforcement du service public d'orientation de l'Éducation nationale

• l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros, l'intégration des primes et indemnités dans les salaires

• le rétablissement des CIO et des DRONISEP, contre la régionalisation de l'information sur l'orientation

**■ Pour les Assistant·e·s de Services Sociaux, SUD éducation revendique :**

• l'amélioration des conditions de travail

• l'arrêt des atteintes à la déontologie et au secret professionnel des Assistant·e·s de Services Sociaux

• le maintien des Assistant·e·s de Services Sociaux dans l'Éducation nationale et donc dans la fonction publique d'État

• l'arrêt de la remise en cause des droits individuels et collectifs

• un recrutement à la hauteur de la charge de travail

• contre les affectations multiples

• l'allègement du nombre d'élèves à charge et l'arrêt des affectations multiples

• l'augmentation des moyens pour une vraie politique sociale (bourse, foyer...)

• l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros

• l'intégration des primes et indemnités dans les salaires

**■ Pour les CPE, SUD éducation revendique :**

• des moyens humains et matériels nécessaires : recrutement à la hauteur des besoins, et notamment par des mesures de formation et de titularisation des collègues contractuels permettant de ne pas dépasser 200 élèves par CPE

• des remplacements immédiats assurés par des titulaires volontaires

• le respect de nos horaires hebdomadaires de 35 heures toutes tâches confondues

• les équipes d'assistants d'éducation en nombre suffisant, au traitement et au statut largement amélioré, aux horaires compatibles avec leurs études, ayant un accès facilité aux concours de la Fonction publique et à la validation des acquis de l'expérience

• du temps de concertation formalisée avec tous les partenaires

• la reconnaissance et la protection de notre statut garantissant une véritable autonomie professionnelle, vis-à-vis des injonctions hiérarchiques, dans le strict respect de nos missions éducatives

• une formation initiale et continue ambitieuse, en rapport avec la demande réelle et construite sur les attentes des personnels

• l'augmentation des salaires pour toutes et tous, l'intégration des primes et les indemnités dans les salaires

**■ Pour le 2nd degré, SUD éducation revendique :**

• l'abandon des réformes du lycée général et technologique, de la sélection à l'université, de la réforme du bac et des filières

• un rôle décisif donné aux enseignant·e·s dans la fabrication des programmes

• une gestion collégiale des établissements et une réflexion sur nos pratiques entre pair·e·s

• un suivi médico-social efficace

• un temps de service global réduit à 14h devant élèves et 3h de travail en équipe

• l'abrogation de la réforme des statuts de 2014, l'abandon des IMP et la compensation de toutes les tâches complémentaires par des décharges de service

• l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros, l'intégration des primes et indemnités dans les salaires

• une réelle décharge horaire, des classes avec 16 élèves maximum, dans toute l'Éducation Prioritaire

• une baisse des effectifs par classe : 20 élèves maximum en collège, 25 en lycée général et technologique, avec la création des postes d'enseignant·e·s nécessaires



### ■ Pour les AED/AP/AESH, SUD éducation revendique :

- la titularisation de tous les personnels précaires sans condition de concours ni de nationalité
- l'arrêt du recrutement en contrat précaire
- une véritable formation liée aux missions des personnels : notamment «secouriste sauveteur au travail» et la création d'un crédit d'heures formation pour permettre aux AESH (en contrat de droit public et en CUI) d'accéder au diplôme d'Accompagnant Éducatif et Social, qui doit être revalorisé
- la gratuité des transports et des repas pris sur le temps de travail
- l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros, l'intégration des primes et indemnités dans les salaires, l'abrogation du jour de carence
- la baisse du temps de travail et la fin des temps partiels imposés
- des modalités d'affectation transparentes des personnels AED, AP et AESH pour en finir avec le recrutement par les chefs
- la défense des personnels face aux abus de la hiérarchie dans les cas de non-renouvellement et de procédures disciplinaires

### ■ Pour le 1er degré, SUD éducation revendique :

- des moyens pour une école égalitaire, émancipatrice et coopérative
- la diminution des effectifs par classe
- la titularisation de tous les personnels précaires sans condition de concours ni de nationalité : à travail égal, statut égal, salaire égal !
- une prise en charge de la difficulté scolaire par l'éducation nationale sur le temps de classe, des réseaux d'aide complets, des personnels spécialisés (éducatifs et médicaux) partout
- une organisation du temps scolaire homogène sur tout le territoire, qui prenne en compte les besoins des enfants et différenciée selon leur âge
- une direction d'école collégiale et un véritable travail d'équipe
- une évaluation au service des élèves et des personnels, opposée à toute idée de compétition et de concurrence

- une formation initiale et continue fondée sur l'échange de pratiques : arrêt de Magistère !
- une éducation critique aux usages du numérique
- une organisation du temps scolaire qui permet plus d'adultes que de classes : 18h devant les élèves et 6h de concertation

### ■ Pour l'AEFE, SUD éducation revendique :

- la reconnaissance par l'AEFE de l'ensemble des personnels embauchés en contrat local dans les établissements français à l'étranger (tout poste confondu) avec la mise en place d'une grille salariale identique de base et des avantages sociaux concrets (retraite, assurance maladie)
- la suppression du statut de « faux résidents » et du statut actuel d'expatrié, remplacé par un statut unique pour les titulaires détachés sans distinction de « mobilité » ou d' « immobilité » de ces agents
- pour les personnels en contrat local : la prise en charge totale des droits de scolarité, la revalorisation du point d'indice salarial au moins à hauteur de l'évolution du coût de la vie, la mise en place d'une complémentaire-retraite, la possibilité d'effectuer le stage de titularisation à l'AEFE
  - pour l'ISVL : une vraie revalorisation qui tienne compte de l'augmentation du coût de la vie et du taux d'inflation annuel pour aboutir à une ISVL équivalent à 20% de l'Indemnité d'Expatriation actuelle
  - pour les détaché-e-s : une vraie revalorisation de l'avantage familial qui permette la mise en place d'un différentiel équivalent aux allocations familiales françaises
  - les mêmes droits que nos collègues en France : temps partiel avec indemnités familiales, congé parental, congé formation, paiement des CCF pour les bac pro, versement de l'ISO pour les CPE
  - la création de postes d'assistants d'éducation et d'emplois spécialisés (hygiène scolaire, CIO, psychologue scolaire...) et la résidentialisation de tous les TNR
  - la possibilité pour les fonctionnaires détaché-e-s des lycées français de l'étranger d'être affecté-e-s dans un espace particulier du MEN plutôt que du MAE ■



# Le « Duruy pregnant gate » ... où comment on a voulu priver des enseignantes enceintes de classes dédoublées

CAS  
D'ÉCOLE

Hélène Molin

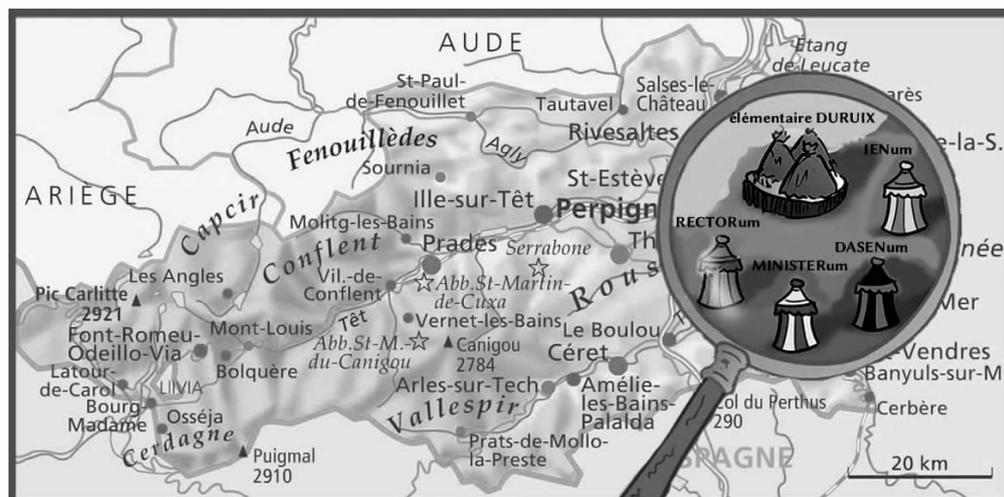
*Tous les ans en fin d'année scolaire, les professeurs des écoles se réunissent en conseil des maîtres pour décider de l'organisation pédagogique de l'année suivante et de l'attribution des classes aux différent-e-s adjoint-e-s de l'école. Un bel exemple d'autogestion qui fait ses preuves depuis des décennies sans que la hiérarchie n'y mette son nez, sauf en cas de désaccord au sein de l'équipe pédagogique. Mais pour cette année scolaire 2018-2019, une IEN des P.O. s'est mis en tête que certains services ne devaient pas être attribués... aux femmes enceintes ! Les collègues de l'école Victor Duruy de Perpignan ne l'ont cependant pas entendu de cette oreille...*

## Acte I : L'IEN s'en va-t-en guerre

Au début de ce beau mois de juillet 2018, l'équipe de Duruy s'apprête à accueillir un nombre conséquent de nouvelles collègues en raison de l'ouverture des classes de CE1 dédoublées dans cette école REP+. Les services ont été répartis collégalement lors du dernier conseil des maîtres et la directrice de l'école vient d'envoyer le tableau de répartition des services à l'IEN de la circonscription. Deux classes de CE1 dédoublées ont été attribuées à des collègues enceintes.

Le 4 juillet, à deux jours des vacances, l'IEN demande par mail à la directrice de renvoyer un nouveau tableau de services intégrant **une modification concernant au moins l'une des deux collègues enceintes : une permutation de son service avec une enseignante à plein temps prévue sur le cycle 3 !**

en CAPD, le DASEN soutient son IEN, malgré l'opposition syndicale. Ainsi, ce qui aurait dû être plié en deux temps trois mouvements tant l'erreur était grossière, devint **un véritable feuilleton qui a bien pourri l'été de nos collègues** : lettre de contestation de l'équipe au DASEN, puis à la Rectrice début juillet, envoi fin juillet d'un tableau de répartition des services décidé autoritairement par l'IEN... **il fallait des collègues très déterminées et soudées pour tenir et ne pas céder face à la pression !**



## Acte II : les collègues se rebiffent et résistent à la pression

*Stupéfaction chez nos collègues devant cette demande qui, au-delà de l'ingérence autoritariste dans le fonctionnement de l'école, constitue une discrimination sexiste non-dissimulée et sans vergogne ! Stupéfaction encore quand, le lendemain,*

## Acte III : l'administration cède face à des collègues sûres d'être dans leur bon droit

Les collègues décident donc de ne pas prendre en compte le tableau renvoyé par l'IEN et demandent une audience à la DSDEN. Quatre représentantes de l'équipe sont reçues, qui doivent subir la logorrhée

---

et les attaques larvées dont nos hiérarques ont le secret, avant de tout simplement obtenir gain de cause. La hiérarchie était en effet en tort à 100 % depuis le début de cette affaire et tentait seulement de sauver la face.

### **Ce que dit la loi...**

En effet l'article 2 du décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école est très clair : «Après avis du conseil des maîtres, [le directeur d'école] arrête le service des instituteurs et professeurs des écoles». Autrement dit c'est le/la directeur-riche qui est décisionnaire sur cette question. Toute tentative d'un-e IEN de s'immiscer dans la décision est au mieux un coup de pression, au pire un funeste abus de pouvoir. Dans le cas d'espèce, l'ingérence de l'IEN, par principe non réglementaire, se double d'une discrimination sexiste explicite. **L'administration ne pouvait donc que céder. Encore fallait-il résister !**

### **Une simple question de pression et de rapport de force**

*Cette affaire est exemplaire* parce qu'elle montre à quel point notre hiérarchie a l'habitude d'user du manque de connaissances que les collègues ont de leurs droits, ou du pouvoir réel de chaque chaînon de la hiérarchie, pour **imposer des décisions qui outrepassent leurs prérogatives**, notamment dans les domaines de l'évaluation, des outils pédagogiques...

La hiérarchie a ici essayé d'user de techniques classiques qui ont prouvé leur efficacité : **dilution du conflit dans le temps, pressions ciblées sur des maillons supposés faibles, tentatives de divisions...** Les collègues de Duruy ici ont résisté grâce à leur cohésion et à leur détermination, mais la plupart du temps, les équipes cèdent rapidement.

### **Multiplication des postes à profils : on a vraiment de quoi s'inquiéter !**

*Cette affaire nous interroge également sur la multiplication des postes à profil* et des tentatives de contournement du mouvement, qui ne peuvent que dégrader considérablement les conditions de mutation de la majeure partie des collègues (ceux qui ne sont pas dans les petits papiers de l'Inspection), tout en accentuant le

pouvoir de l'administration sur les enseignant-e-s.

**Imaginez en effet notre IEN dans l'Hérault, département où les affectations des PE sur les classes de REP dédoublées se sont faites l'année dernière sur profil : nos collègues enceintes n'auraient tout simplement pas obtenu ces postes et l'administration n'aurait pas eu à justifier sa décision !** À tou-te-s ceux-celles qui croient encore que le profilage permet de sélectionner les collègues les plus motivé-e-s et compétent-e-s, nous espérons que cette fiction leur montrera à quel point les risques de copinage, de prime à la "loyauté" et surtout de discrimination (syndicales, sexistes, âgiste...) de cette modalité de recrutement suffisent à préférer les bons vieux systèmes du mouvement et de l'autogestion des services dans les écoles, qui seuls garantissent l'égalité de traitement entre les collègues.

### **Morale de l'histoire : ne jamais donner un blanc-seing à l'administration !**

Les abus de pouvoir ne sont pas une fiction inventée par nos esprits fumeux de syndicalistes : ils existent, il faut savoir les repérer et y faire face. **Les abus de pouvoir ne sont pas une fatalité, mais ils prospèrent si on laisse faire !**

Chèr-e-s collègues, nous ne pouvons que vous inviter à *contacter un syndicat si vous avez des doutes sur la légalité d'une demande de l'administration*. Elle n'a pas tous les droits, son pouvoir est limité par des textes de loi.

Nous ne pouvons que vous inviter à *participer aux RIS ou HIS, ainsi qu'aux formations syndicales juridiques*, celles qui vous informent sur vos droits, car ces formations-là, ce n'est pas l'administration qui vous les offrira : son pouvoir se nourrit en effet de votre ignorance.

Nous ne pouvons enfin que vous inviter à **ne pas vous laisser embobiner par la novlangue de "l'école de la confiance"**. La relation avec la hiérarchie n'est pas une question de confiance, mais une question de droit, de devoir, de pouvoir et de responsabilité définis par la loi.

**La confiance, c'est pour les amis, pas pour la hiérarchie ! ■**

# ADHÉSION 2018 - 2019

Adhérent·e	
NOM : .....	Prénom : .....
Adresse : ..... Code postal : .....	
Commune : ..... Téléphone : ..... E-mail : .....	

Situation professionnelle	
Branche (1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>nd</sup> degré, supérieur) : ..... Corps, grade (ATTEE, PE, certifié·e, hors-classe...) : .....	
Discipline, fonction, statut (stagiaire, adjoint·e, brigade, TZR, ...) : .....	
<input type="checkbox"/> Temps complet	<input type="checkbox"/> Temps partiel : .....
<input type="checkbox"/> Disponibilité	<input type="checkbox"/> Congé (type : .....)
<input type="checkbox"/> Retraité	

Établissement d'exercice ou de rattachement administratif	
Nom : .....	
Adresse : .....	
Code postal : .....	Commune : .....

Cotisation	
<b>66 % des sommes versées en 2018 seront déductibles de vos impôts 2018 ou ouvriront un crédit d'impôt</b> (un justificatif vous sera adressé en 2019).	
Montant de la cotisation annuelle 2018 - 2019 (consulter le tableau ci-dessous) : ..... €	
Cotisation payée en : <input type="checkbox"/> une fois <input type="checkbox"/> deux fois <input type="checkbox"/> trois fois <input type="checkbox"/> dix fois	

Montants des cotisations, à calculer d'après le salaire mensuel net moyen de l'année civile **2017** :

Salaire mensuel net moyen en 2017	Cotisation annuelle	Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)	Taux de cotisation
- de 600 €	6 €	2,06 €	/
+ de 600 €	15 €	5,10 €	2,50 %
+ de 750 €	27 €	9,18 €	3,60 %
+ de 900 €	45 €	15,30 €	4,74 %
+ de 1000 €	54 €	18,36 €	5,14 %
+ de 1100 €	64 €	21,76 €	5,57 %
+ de 1200 €	75 €	25,50 €	6 %
+ de 1300 €	88,5 €	30,09 €	6,56 %
+ de 1400 €	102 €	34,68 €	7,03 %
+ de 1500 €	117 €	39,78 €	7,55 %
+ de 1600 €	135 €	45,90 €	8,18 %
+ de 1700 €	153 €	52,02 €	8,74 %
+ de 1800 €	174 €	59,16 €	9,41 %
+ de 1900 €	192 €	65,28 €	9,85 %
+ de 2000 €	210 €	71,40 €	10,24 %
+ de 2100 €	230 €	78,20 €	10,70 %

Salaire mensuel net moyen en 2017	Cotisation annuelle	Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt)	Taux de cotisation
+ de 2200 €	251 €	85,34 €	11,16 %
+ de 2300 €	272 €	92,48 €	11,57 %
+ de 2400 €	293 €	99,62 €	11,96 %
+ de 2500 €	315 €	107,10 €	12,35 %
+ de 2600 €	340 €	115,60 €	12,83 %
+ de 2700 €	364 €	123,76 €	13,24 %
+ de 2800 €	390 €	132,60 €	13,68 %
+ de 2900 €	416 €	141,44 €	14,10 %
+ de 3000 €	443 €	150,62 €	14,52 %
+ de 3100 €	472 €	160,48 €	14,98 %
+ de 3200 €	500 €	170,00 €	15,38 %
+ de 3300 €	530 €	180,20 €	15,82 %
+ de 3400 €	561 €	190,74 €	16,26 %
+ de 3500 €	593 €	201,62 €	16,70 %
+ de 3600 €	Calcul*	34 % cotisation	17,30 %

\* Cotisation annuelle = 17,30% du salaire mensuel net moyen.

**Joindre tous les chèques.** Paiements en deux ou trois fois : le deuxième chèque sera encaissé le 31 janvier 2019 et le troisième le 30 avril 2019. Paiements en dix fois : un chèque par mois sera prélevé de septembre à juin.

**Pour tout cas particulier (difficulté de paiement, etc.), contactez SUD éducation 66-11.**

Le(s) chèque(s) à l'ordre de SUD éducation 66-11 et le présent bulletin d'adhésion sont à adresser à :  
**SUD éducation 66-11 - 3, impasse San Gil - 66000 Perpignan**

*J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans ses traitements et fichiers informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi « Informatique et Liberté » du 06 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Fédération SUD éducation.*

Date : ..... Signature : .....

# Pour qui voter aux élections professionnelles ?

Hélène Molin & Marc Anglaret

BD  
TEST

